

5.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : AFFAIRES MARITIMES
Subvention à l'association « Ecole de voile grand sud plaisance ».

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} adjointe déléguée à l'action générale d'organisation et de promotion des activités physiques et sportives, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La commune de Portivechju participe activement au développement de l'action culturelle, sociale et sportive par le biais d'aides aux associations.
Elle accorde ainsi diverses subventions afin de les aider à organiser des manifestations ou de faciliter la pratique de leurs adhérents.

Dans ce cadre, la direction des affaires maritimes et portuaires aide au développement des régates insulaires, qui permettent de valoriser le littoral communal et dynamiser les actions de l'association locale « Ecole de voile grand sud plaisance », laquelle organise trois régates chaque année sur le port de Portivechju.

Aussi, afin de pouvoir améliorer son activité associative et attirer les plus jeunes, l'Ecole de voile grand sud plaisance demande un soutien financier auprès de la ville de Portivechju.

À ce titre, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 5 000,00 € (Cinq mille euros) à l'association « Ecole de voile grand sud plaisance », financée par le budget annexe du port.



Il sera demandé à l'association de fournir un bilan de cette participation.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention faite par l'association « Ecole de voile grand sud plaisance »,

-  d'accorder une subvention d'un montant de 5 000,00 € (Cinq mille euros) à l'école de voile grand sud plaisance en vue d'organiser des régates au Port de Plaisance de Portivechju.
-  d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile à la bonne exécution de la présente délibération.